

**REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N°2021\_118**

L'an deux mille vingt et un, le trente juin, à 18h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Cristal de PORTES-LES-VALENCE, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 24/06/2021

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 80 - votants : 101

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021**

**PRESENTS :**

DUCLAUX Jean-Claude, PREVIEU Bernard, MICHELET Jacky, COTTINI Christian, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, PLACE Anna, ROLLAND Christian, GILLES Philippe, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, RANC Christiane, BARDE Robert, VIDANA Lysiane, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, CLEMENT Elise, GAUTHIER Christian, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, CHAZAL Françoise, PERNOT Yves, BAR Fabrice, BORDAZ Christian, MEGE André, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, SYLVESTRE Dominique, MURDINET Armand, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, VALLON Bernard, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, SERVIAN Bruno, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BARNERON Philippe, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, CLEMENT Danielle, GUINARD Joseph, HURIEZ Thomas, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, MAIRE Florence, PAGANI Isabelle, PETIT Etienne Paul, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, VALLA Jean-Michel, TEUFERT Romain, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, CHAUMONT Jean-Luc, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, JUNG Anne, MASSIN Nancie, MEJEAN Florent, MONNET Laurent, OBERT Peggy, PASCAL Marie-Françoise, PAULET Cécile, PUGEAT Véronique, RASTKLAN Georges, ROCHE Annie, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

**ABSENT(S) ayant donné procuration :**

Monsieur VALLON Cyril a donné pouvoir à madame GUILLEMINOT Karine  
Monsieur GERMAIN Henri a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian  
Monsieur ESPRIT Aurélien a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane  
Madame GENTIAL Dominique a donné pouvoir à madame MOURIER Marlène  
Monsieur PAILHES Wilfrid a donné pouvoir à madame RANC Christiane  
Monsieur PERTUSA Pascal a donné pouvoir à madame PLACE Anna  
Monsieur BARRUYER Daniel a donné pouvoir à monsieur LARUE Fabrice  
Madame PEYRARD Marylène a donné pouvoir à monsieur COUSIN Stéphane  
Monsieur ROBIN Alain a donné pouvoir à monsieur OUDILLE Xavier  
Monsieur DELOCHE Georges a donné pouvoir à monsieur BELLIER François  
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame GIRARD Geneviève  
Monsieur TRAPIER Pierre a donné pouvoir à monsieur GALLAND Jean-François  
Monsieur GOT Damien a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent  
Madame MONTMAGNON Marie a donné pouvoir à monsieur VALLA Jean-Michel  
Monsieur COLOMB Pierre a donné pouvoir à monsieur POUILLY Jérôme  
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem  
Madame ILIOZER-BOYER Nathalie a donné pouvoir à madame PAULET Cécile  
Monsieur MAHAUX Pierre-Olivier a donné pouvoir à monsieur FAURIEL Sylvain  
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à monsieur RASTKLAN Georges  
Madame RAVELLI Michèle a donné pouvoir à madame JUNG Anne  
Madame SAILLOUR Morgane a donné pouvoir à madame DALLARD Laurence

Les propositions budgétaires du BS 2021 comprennent les résultats du Compte Administratif 2020, les reports 2020 sur 2021 et des ajustements de crédits proposés à cette décision modificative.

Le budget supplémentaire est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 22 936 691,63 €.

Les variations sur les recettes de fonctionnement supplémentaires sont constituées d'une part du résultat antérieur, d'autre part de la prise en compte de la réforme de la fiscalité locale appliquée en 2021. Cette dernière transfère des produits de fiscalité sur le foncier bâti et la cotisation foncière des entreprises sur des comptes de compensation de fiscalité. En effet, le secteur industriel paiera moins d'impôts locaux que l'Etat compense pour l'heure à l'euro - l'euro. Le risque financier est de ce fait pour l'avenir car il arrive souvent que l'engagement de l'Etat varie dans le temps : pour mémoire les compensations de la suppression de la part salariale de la taxe professionnelle diminuent entre 1 et 2 % depuis une quinzaine d'années. Le résultat global reste positif pour la collectivité qui dégage près d'un niveau élevé de ressources complémentaires en fonctionnement.

Ce surcroît de ressources permet de corriger à la marge les crédits nécessaires au fonctionnement des services publics : 285 k€ sur les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante ce qui représente 0,3 % des charges courantes. Il s'agit notamment d'abonder les lignes ouvertes pour l'entretien du patrimoine et les consultations de marché public. En outre, la collectivité affecte ces ressources pour trois motifs essentiels : des dépenses imprévues à hauteur de 1,9 M€ ce qui est bien inférieur aux limites de 7,5 % des charges de fonctionnement prévues par les textes, des crédits pour couvrir des opérations exceptionnelles sur les budgets annexes aux chapitres 67 et 014 en vue d'équilibrer les budgets annexes et une somme nécessaire pour activer des renégociations d'emprunt puisque le fait de pouvoir s'acquitter des soultes facilite les négociations avec les financeurs.

Chapitres	Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	164 938,00	
014 - Atténuations de produits	2 000 000,00	
022 - Dépenses imprévues	1 900 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	16 193 109,63	
65 - Autres charges de gestion courante	120 500,00	
66 - Charges financières	365 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	2 193 144,00	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		20 862 856,63
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		200 000,00
73 - Impôts et taxes		-4 925 000,00
74 - Dotations et participations		6 797 335,00
77 - Produits exceptionnels		1 500,00
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>22 936 691,63</b>	<b>22 936 691,63</b>

Le budget supplémentaire est équilibré en section d'investissement à hauteur de 20 544 945,20 €.

Sur la section d'investissement, les principales tendances sont les suivantes :

La section d'investissement est financée par des ressources complémentaires. La section de fonctionnement amène un autofinancement complémentaire de l'ordre de 16,2 M€ par le biais du virement. Le résultat antérieur de fonctionnement permet une affectation qui couvre les déficits antérieurs et le solde des reports pour 7,8 M€. Enfin, le budget des zones remboursera près de 10 M€ d'avances au budget général. Ces ressources permettent de financer le rachat d'actions de la SEM *In situ* à hauteur de 5 M€ ce qui constitue le préalable à la transformation de la SEM en outil de développement économique. Cette opération se réalise sans emprunt sur l'exercice puisque ce budget supplémentaire prévoit l'annulation de tout emprunt à réaliser sur 2021. Le volume global des dépenses d'équipement varie peu. L'accroissement des dépenses du fait des reports est compensé par la minoration des crédits de paiement prévus au budget. Les subventions à percevoir suivent ces évolutions. En outre, ce budget prévoit comme en fonctionnement des dépenses imprévues pour faciliter les éventuelles décisions modificatives à prendre d'ici à la fin de l'année ainsi que les mouvements afférents aux chapitres budgétaires d'ordre qui sont liés à la gestion de l'actif. Enfin, de manière symétrique à la section de fonctionnement, il est prévu de donner les moyens d'une discussion avec nos partenaires bancaires sur les encours de dette en prévoyant des crédits pour remboursements anticipés.

Chapitres	Depenses	Recettes
Reports : 20 - Immobilisations incorporelles	146 549,78	
Reports : 204 - Subventions d'équipement versées	167 207,52	
Reports : 21 - Immobilisations corporelles	2 034 790,96	
Reports : 26 - Participations et créances rattachées à des participations	250 000,00	
Reports : 13 - Subventions d'investissement		1 649 888,50
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 839 930,31	
020 - Dépenses imprévues	2 571 608,63	
041 - Opérations patrimoniales	3 030 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 500 000,00	
20 - Immobilisations incorporelles	45 000,00	
21 - Immobilisations corporelles	163 531,00	
23 - Immobilisations en cours	-3 223 673,00	
26 - Participations et créances rattachées à des participations	5 000 000,00	
4581 - Opérations sous mandat	20 000,00	
021 - Virement de la section de fonctionnement		16 193 109,63
024 - Produits des cessions d'immobilisations		20 000,00
041 - Opérations patrimoniales		3 030 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		7 788 590,07
13 - Subventions d'investissement		-598 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		-17 558 643,00
27 - Autres immobilisations financières		10 000 000,00
4582 - Opérations sous mandat		20 000,00
<b>Section d'investissement</b>	<b>20 544 945,20</b>	<b>20 544 945,20</b>

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2021 du budget principal, voté par chapitre et par nature, qui s'équilibre à hauteur de 22 936 691,63 € en fonctionnement et de 20 544 945,20 € en investissement,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 97 voix

Votants CONTRE : 3 voix

TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

S'abstenant : 1 voix

MEJEAN Florent

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

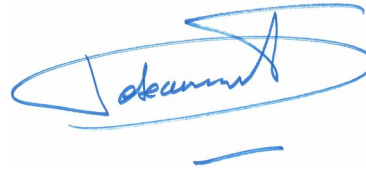
Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 09/07/2021 

ID : 026-200068781-20210630-2021\_DELIB118-BF

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Valence, le 12/07/2021  
Le Président,  
Par délégation,  
Véronique DEBEAUMONT  
Directrice Générale Adjointe



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.